

Affaires Courantes

ne correspondait pas à celle du bénéficiaire, il faudrait communiquer avec le contribuable pour déterminer les années visées par les dividendes.

LES DÉDUCTIONS FISCALES RÉCLAMÉES PAR DES PARTICULIERS OU DES SOCIÉTÉS

*Question n° 13—**Mme Black:**

Depuis 1984, est-il arrivé que des particuliers ou des sociétés réclament des déductions fiscales à l'égard de dépenses publicitaires et, dans l'affirmative, (i) combien y a-t-il eu de demandes de cette nature? (ii) quel en a été le coût total net pour l'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque contribuable qui a déduit des dépenses de son revenu.

LES RÉCLAMATIONS DE DÉDUCTIONS FISCALES PAR DES INDIVIDUS

*Question n° 14—**M. Kristiansen:**

Depuis 1984, est-il arrivé que des particuliers réclament des déductions fiscales à l'égard de a) pots-de-vin b) ristournes c) amendes pour autres délits et, dans l'affirmative, (i) combien y a-t-il eu de demandes de cette nature? (ii) quel en a été le coût total net pour l'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère. Par conséquent, le ministère n'a pas facilement accès à ces données.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque contribuable qui a déduit des dépenses de son revenu.

LEXAMEN DES LIMITES DES RÉGIONS ÉCONOMIQUES ÉTABLIES AUX FINS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

*Question n° 29—**M. Fisher:**

1. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a-t-il effectué ou commandé un examen des délimitations régionales retenues pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) à quelles dates, b) a-t-on engagé des experts-conseils et, dans l'affirmative, quel est leur nom, c) quel est le coût total de l'examen?

2. Le gouvernement a-t-il analysé les effets potentiels sur a) les prestataires, b) le Trésor, de la modification des délimitations régionales retenues pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-chômage?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. a) En septembre 1988, la Commission a approuvé un changement à la limite de la région économique de l'Outaouais au Québec. Cette étude a été effectuée par des employés d'Emploi et

Immigration Canada et les dépenses s'inscrivent dans le budget de ce ministère.

La seule étude complète et détaillée des délimitations régionales que le gouvernement ait entamée au cours des quatre dernières années est celle que la ministre d'État (Emploi et Immigration) a annoncée au mois d'août 1988. Cette étude est encore en cours.

b-c) Cette étude est aussi effectuée par des employés d'Emploi et Immigration Canada, et les dépenses s'inscrivent dans le budget actuel de ce ministère.

2. a-b) À l'heure actuelle, on ne connaît pas l'incidence des modifications éventuelles sur les prestataires d'assurance-chômage, le projet n'ayant pas encore atteint cette étape.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions n°s 4, 8, 11, 12, 13, 14, et 29. Les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1530)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE MANQUE DE SÉCURITÉ ENTOURANT LE BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir l'insuffisance de plus en plus évidente de la sécurité ayant entouré la préparation du budget, insuffisance qui a conduit, comme on nous l'a confirmé aujourd'hui, à la fuite de cinq exemplaires d'un document. Un d'entre eux est tombé sous la main d'une institution financière et d'autres personnes susceptibles d'en tirer un avantage personnel. En outre, à propos de